

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2019, À COUVET, SALLE DU CONSEIL GENERAL

Présidence : M. Roland Schorderet (PLR)

Le président ouvre la séance à 20h. Il souhaite la bienvenue à l'Assemblée et remercie chacun pour sa participation. Il souhaite également la bienvenue à M. Eric Sivignon (PS), qui remplace Mme Antoinette Hurni sur les bancs du Législatif.

1. APPEL

Le président demande à la chancelière-adjointe de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 34 membres.

- *Pour le PLR* : Malo Bortolini ; Quentin Di Meo ; Florian Dreyer ; Jean-Philippe Franel ; Hans Peter Gfeller ; Jean-Paul Lebet ; Francis Racine ; Jean-Michel Rossetti ; Céline Rufener Eschler et Roland Schorderet.
- *Pour le PS* : Marie Danièle Bruttin-Troutot ; Gloria Dias ; Miguel Dominguez ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Gioenco ; Cécile Mermet Meyer ; François Oppliger ; Eric Sivignon ; Lydie Sivignon ; Alexandre Toimil ; Loris Vuilliomenet et Pierre Wexsteen.
- *Pour le POP* : Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Heinz Salvisberg ; Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Christiane Barbey ; Paul-André Matthey-Doret ; Sokol Mehmetaj ; André Rosselet ; Niels Rosselet-Christ ; Frédéric Schlosser et Jean-Claude Schülé.
- *Indépendant* -

Excusés : 7 membres – Gilles Aeschmann (PLR) ; Raoul Bovay (PLR) ; Gabriel Cimenti (PS) ; Jean-Paul Christen (PLR) ; Manfred Neuenschwander (Indépendant) ; Stevan Rosselet (PLR) et Sylvia Schülé (UDC).

Absent : -

M. Stevan Rosselet (PLR) étant absent, le président invite le groupe PLR à nommer un remplaçant. M. Quentin Di Meo propose M. Malo Bortolini, qui en est remercié.

Les 5 conseillers communaux, la chancelière-adjointe Mme Caroline Gaspar, Mme Céline Fauguel, collaboratrice spécialisée à la Chancellerie, ainsi que 10 spectateurs sont présents.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Nomination d'un membre à la commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Gabriel Cimenti
4. Crédit de 250'000 francs pour la réalisation de six arrêts de bus sur la ligne 590
5. Crédit de 215'000 francs pour le remplacement du mobilier et la rénovation de la cuisine de la grande salle de Couvet
6. Crédit-cadre de 19 millions de francs pour la période 2010 à 2030 en vue de la réalisation de mesures PGEE et l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux

7. Réponse à la motion du PS « Favorisons l'utilisation de notre monnaie locale »
8. Communications du Conseil communal
9. Interpellations et questions

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est accepté à l'unanimité par un lever de mains.

2. LETTRES ET PETITIONS

Le président indique avoir reçu un courrier de Mme Antoinette Hurni, qui remercie les autorités pour le courrier de remerciements qui lui a été adressé.

3. NOMINATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES SUITE A LA DEMISSION DE M. GABRIEL CIMENTI

Le président laisse la parole à l'Assemblée afin qu'elle propose un membre à cette commission.

Au nom du groupe PS, Mme Gloria Dias propose :

- ✓ Mme Cécile Mermet Meyer

Aucun autre candidat n'étant présenté, Mme Mermet Meyer est élue tacitement à la CGF, conformément à l'article 3.23, al. 5 du Règlement général, et en est félicitée.

4. CREDIT DE 250'000 FRANCS POUR LA REALISATION DE SIX ARRETS DE BUS SUR LA LIGNE 590

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures.

M. Yves Fatton (cc) prend la parole en ces termes : « *Effectivement, un crédit de 250'000 francs en vue de la réalisation de six arrêts de bus sur la ligne 590 ligne qui relie Pontarlier au CSR de Couvet.*

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des réflexions menées par la conférence régionale des transports CRT4, en vue d'améliorer la desserte de cette ligne et ainsi la rendre plus attractive pour la population.

Comme vous le savez, celle-ci passe actuellement sur la partie suisse par les Verrières Meudon, Les Bayards, St-Sulpice, Fleurier gare, Boveresse via H10 et enfin Couvet CSR.

La proposition faite est de modifier son parcours et de non plus de passer par la H10 pour se rendre à Boveresse, mais de cheminer par Fleurier, rue du Temple, où un premier arrêt dans les deux sens serait construit à la hauteur de l'Hôtel de Ville, rue du Temple 8, et un second à la hauteur de l'EMS Val Fleuri au croisement du Clos Donzel et de la rue du Temple au lieu-dit Grand Clos, pour ensuite continuer sur Môtiers.

Pour la traversée de Môtiers, pas de modification, un arrêt existant à la hauteur de l'école et ensuite départ pour Boveresse.

Une réflexion à futur sur un arrêt situé à la gare de Môtiers devra être menée lors de la réfection de celle-ci par TransN.

Le parcours continue sur Boveresse ou l'arrêt de la rue du Quarre serait déplacé à la hauteur de l'école et permettrait ainsi autant à Car postal, qui lui chemine par la H10, qu'à TransN, qui viendrait de Môtiers, de n'utiliser qu'un seul et unique arrêt : cela évite à notre commune de mettre aux normes LHand deux arrêts de bus sur Boveresse.

La suite du parcours jusqu'à Couvet reste inchangée dans ce projet.

Ainsi, deux lieux importants du village de Fleurier pourraient être accessibles depuis la gare de Fleurier ou de Môtiers et pour les grenouillards se rendre à Môtiers serait plus aisé.

Cette démarche a des coûts financiers importants, certes amoindris par les subventions octroyées dans le cadre des priorités définies par le canton.

De plus, ces arrêts devront répondre en tous points aux normes mises en place pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Il a paru important à notre Autorité de doter ces arrêts de protection contre les intempéries, ce qui vient certes alourdir le crédit de 93'000 francs, mais semble incontournable pour des infrastructures modernes et amenées à encore se développer à futur.

Au niveau financier, c'est une somme d'amortissement et d'intérêts de 22'000 francs par an qu'il faudra consentir sur les dix prochaines années pour ce dossier.

Enfin, l'ensemble des démarches ont été étudiées avec les différents partenaires que sont le service cantonal des transports, le service cantonal des routes et TransN : ce projet est déjà accepté par l'ensemble des parties. »

Le président ouvre la discussion générale.

Mme Marie-Danièle Bruttin Troutot (PS) s'exprime en ces termes : *« Après lecture et discussion du rapport du Conseil communal, le groupe PS accepte cette demande de crédit de 250'000 francs, et ceci sur la base des considérations suivantes :*

- Il s'agit d'une réelle optimisation de la ligne sans grands frais : en effet, au lieu de passer de Fleurier à Boveresse par la H10, les nouveaux arrêts se rapprochent des habitants en desservant le quartier du Grand-Clos qui se densifie et en offrant une liaison entre Môtiers et Boveresse.*
- Une meilleure desserte est une réelle incitation à utiliser plus souvent les transports publics et ceci participe d'une politique plus respectueuse de l'environnement.*
- C'est surtout une plus-value pour les habitants de la commune, et notamment pour les personnes de 65 ans et + qui, selon l'étude commanditée par la commune, semblent nombreuses non seulement à privilégier l'utilisation des transports publics mais également à envisager d'y recourir plus souvent avec l'avancement de l'âge. »*

M. Jean-Philippe Franel (PLR) prend la parole à son tour : *« Le groupe PLR s'est penché sur la demande de crédit qui lui est soumise concernant les six nouveaux arrêts de bus de la ligne 590 qui relie Pontarlier au Centre sportif régional.*

Il est ressorti de nos discussions que, s'il paraît logique de faire passer une ligne de bus là où il y a de la demande plutôt que sur la pénétrante, la démarche tombe sous le sens. Nous relevons tout de même qu'il est dommage qu'il ne soit pas prévu d'arrêt plus près de la gare de Môtiers, que celui du collège pour les usagers qui iront prendre le train.

Il semble que les emplacements ne soient pas forcément faciles à définir pour qu'ils conviennent aux différents services concernés.

Notre groupe a aussi évoqué le coût (ou le surcoût, c'est selon) des abris-bus mais la réponse est claire, si nous faisons les choses, faisons-les jusqu'au bout. Cela est un plus non-négligeable pour le confort des usagers et le développement à futur de la mobilité en transports public. Dans un monde parfait, chaque arrêt devrait en être équipé, mais il faut bien commencer quelque part.

Le crédit a été accepté à la majorité des membres présents. »

Mme Christiane Barbey (UDC) indique que son groupe, après s'être penché sur le rapport du Conseil communal, pense que c'est un plus en faveur de la mobilité, l'attractivité résidentielle et le développement touristique.

Le groupe UDC acceptera donc cette demande de crédit à l'unanimité.

M. Philippe Vaucher (POP) s'exprime également : « Ce n'est un secret pour personne : le POP est très favorable au développement des transports publics. Quand, en plus, ce développement peut se faire en optimisant le tracé de lignes existantes et donc à moindre frais, nous ne pouvons qu'appuyer sans retenue cette amélioration. C'est pourquoi nous accepterons l'entrée en matière et le crédit de 250'000 francs qui nous est soumis ce soir. »

Mme Marie-France Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « Notre groupe soutiendra unanimement la création de six arrêts de bus supplémentaires, qui vont dans le sens d'une amélioration des transports publics dans notre commune. C'est en tout cas l'enjeu important que nous avons retenu du rapport soumis ce soir. Nous avons eu un peu de peine à comprendre comment seront financés par la suite les 18 arrêts en priorité 1 que nous devons, sauf erreur, rendre conformes d'ici 2023, c'est-à-dire demain. Nous ne comprenons pas les raisons qui ont amené à un tel saucissonnage.

Les enjeux de mobilité dans notre commune sont bien réels. Il y a déjà plusieurs années, la conférence régionale de transport relevait le nombre élevé de voitures par ménage vallonnien par rapport à la moyenne cantonale et nationale. C'est donc avec beaucoup de satisfaction que nous voyons une amélioration de l'offre pour notre Vallon. Nous espérons que la population y trouvera son compte et qu'une campagne d'information sera menée à travers les pages du Courrier du Vallon. Augmenter l'offre est une chose, changer la façon dont nous nous déplaçons en est une autre.

Nous attendons, bien sûr, d'autres actions et surtout qu'elles soient planifiées et priorisées budgétairement. En effet, nous constatons que plusieurs crédits d'intentions ont été prévus au budget 2019 jusqu'à la fin de cette année. Ces demandes sont petit à petit remplacées par d'autres plus prioritaires. Le portefeuille de la commune n'est malheureusement pas extensible, même si nous sommes bientôt à Noël. ».

M. Fatton (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable à ce crédit d'investissement.

Il répond au PLR qu'effectivement, la gare de Môtiers serait un très bon arrêt. L'idée du Conseil communal n'est pas de réaliser un arrêt et que, tout compte fait, avec les infrastructures qui seront proposées par TransN, devoir le déplacer ou le supprimer à futur. Il faut donc attendre un peu et adapter cet arrêt en fonction des nouvelles constructions qui vont être faites.

Pour ce qui est des abris de protection : c'est un tout. L'idée du Conseil communal est de pouvoir, à futur, quand un nouvel arrêt est équipé ou mis aux normes, lui mettre une protection.

Dans notre région, de temps en temps il pleut et il neige. L'idée est donc que les gens qui attendent puissent se protéger des intempéries.

Pour ce qui est des priorités, il passe la parole à son collègue, Christian Mermet, président de la conférence régionale des transports.

M. Christian Mermet (cc) répond au groupe des Verts au sujet des arrêts et de la mise en conformité des arrêts de bus pour la LHand (Loi sur les handicapés) : il faut savoir qu'à Val-de-Travers, environ 17 arrêts sont identifiés en priorité 1, c'est-à-dire des arrêts qui doivent être adaptés dans un délai relativement court, soit en 2023.

Il y a aussi 10 arrêts en priorité 2, qui devraient aussi être adaptés dans un délai à peu près égal.

Aujourd'hui, le projet n'a pas été lancé pour la suite de ces adaptations, pour une raison bien simple : le règlement de l'application de la loi, qui permettra de faire tous les détails de ces éléments, n'est pas encore sorti. Il est en consultation et devrait être adapté début 2020.

Les éléments mis dans le rapport, qui est ici donné pour les arrêts nouveaux et qui doivent eux être forcément conforme à la LHand, sont déjà compris dans le règlement d'application que le Conseil d'Etat va promulguer. Aujourd'hui, il faut savoir qu'il n'est pas possible de faire un programme complet puisque les règles du jeu ne sont pas encore fixées.

La loi a été votée mais le règlement d'application n'a pas encore été établi.

Pour résumé, 17 arrêts en priorité 1, 10 en priorité 2 et 43 arrêts en priorité 3, soit des arrêts qui n'appellent pas des mesures urgentes et devront être adaptés seulement s'il y a une opportunité.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve l'arrêté relatif au crédit de 250'000 francs pour la réalisation de six arrêts de bus sur la ligne 590**, tel que présenté par le Conseil communal.

5. CREDIT DE 215'000 FRANCS POUR LE REMPLACEMENT DU MOBILIER ET LA RENOVATION DE LA CUISINE DE LA GRANDE SALLE DE COUVET

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures (DI). Il précise que ce crédit devra être accepté à la majorité qualifiée (2/3).

M. Fatton (cc) prend la parole en ces termes : « *Comme vous le savez, notre commune est équipée de deux grandes salles de spectacles qui permettent, ensemble, d'absorber toutes les demandes de réservation.*

La salle Fleurisia, construite dans les années 80, compte 400 places en version spectacle et 260 places en version banquet. C'est une salle moderne bien équipée et en adéquation avec les attentes des différents utilisateurs, que ce soit pour des spectacles, banquets, conférences et autres.

A noter que la gestion du matériel, vaisselle, cuisine, est entièrement communale pour cette infrastructure.

Pour ce qui est de la vaisselle, celle-ci est mise à disposition selon un tarif de location par élément loué.

Mais nous avons aussi la Grande salle de Couvet, qui compte 545 places en version spectacle (431 au parterre et 114 à la galerie) et 372 places en version banquet, qui est possible de porter à 430 si le hall d'entrée est aussi utilisé.

Cette salle est plus ancienne dans sa conception et peu de modifications ont été apportées depuis sa construction en 1952, si ce n'est l'installation de différents éléments de cuisine d'occasion récupérés par les USL de Couvet lors des démantèlements de l'hôpital et de l'espace Dubied.

A ce jour, le mobilier de cette salle n'est plus complet, en particulier pour ce qui est des chaises, et ne permet pas d'équiper cette salle dans sa totalité. Il reste seulement 372 chaises qui ont, durant 67 années de vie, été réparées moult fois et arrivent cette fois en bout de course.

Pour ce qui est de la cuisine celle-ci, est équipée :

- *D'un bar à champagne ;*
- *D'une banque réfrigérante ;*
- *D'un grand frigo ;*
- *D'une cuisine industrielle potager 4 feu avec hotte et un lave-vaisselle, d'une rôtissoire et de 2 marmites industrielles électriques de 150 litres ;*
- *Et enfin de la vaisselle qui date aussi des années 50.*

La particularité de cette cuisine et de ses installations est qu'une partie de ses équipements sont propriétés des USL de Couvet et sont gérés et facturés par cette dernière qui doit à chaque sollicitation intervenir pour la mise à disposition et la reprise du matériel aux locataires.

Cette solution est hybride et compliquée pour les usagers, tant par cette facturation séparée, mais aussi lors de difficultés durant la location, à savoir qui appeler (conciergerie communal ou responsable des USL) en cas de problème.

Le projet qui vous est présenté a été expliqué par votre serviteur aux USL de Couvet lors de leur assemblée générale et n'a suscité aucune opposition.

Mais nous devons encore voir avec elles de ce qu'il adviendra du matériel, propriété des USL, qui sera démonté, éliminé ou vendu.

Le crédit de 215'000 francs de ce soir doit permettre, entre autres, l'acquisition de 65 nouvelles tables et de 450 chaises pour la somme de 105'000 francs.

L'ancien mobilier pourrait être proposé par pièce à la population du Val-de-Travers lors d'une journée de vente symbolique.

Le solde du crédit sera consacré aux installations de cuisine qui datent des années 50. Nous constatons qu'elles ne correspondent plus à l'utilisation que les locataires pourraient souhaiter et sont énergivores par rapport au matériel actuel.

Dès lors, nous vous proposons les modifications suivantes :

- *Pose d'un lave-vaisselle à capot ;*
- *D'une armoire de réfrigération ;*
- *D'une armoire de congélation ;*
- *D'une table armoire chauffante sur roulette ;*
- *D'un four mixte électrique ;*
- *D'un fourneau 4 zones ;*
- *D'une table de travail avec 2 bassins ;*
- *De quelques éléments mobiles ;*
- *De l'abaissement du bandeau pour répondre aux normes feu ;*
- *Peintures et divers travaux électriques ;*
- *Et le remplacement de la vaisselle.*

Il est à noter qu'un autocuiseur restera en place afin de permettre à une manifestation de perdurer.

Ainsi, cette rénovation permettra la remise au goût du jour des installations et répondra aux normes d'hygiène et d'exploitation du SCAV et de l'ECAP pour la partie feu.

Pour ce qui est des effets financiers, c'est un coût annuel de 19'950 francs qu'il faudra consentir pour l'intérêt et l'amortissement de cette dette.

À ce stade, il n'est pas prévu d'augmenter le prix de location de la cuisine qui s'élève à 50 francs, contrairement à la salle Fleurisia qui est de 100 francs, et que la vaisselle mise à disposition sera louée selon le même tarif que celui pratiqué à la salle Fleurisia. »

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Hans Peter Gfeller (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal soumis au Conseil général. À l'examen de ce rapport, son groupe a constaté qu'après 67 années de bons et loyaux services rendus à la population du Val-de-Travers, une rénovation, même partielle, de la cuisine et le remplacement du mobilier de la salle sont effectivement des besoins minimaux pour une remise à niveau de cette salle d'utilité publique au standard actuel.

Son groupe a également remarqué que la salle des spectacles de Couvet est la plus grande salle de notre commune, avec une fréquentation élevée. Dès lors, il semble pertinent de garder cette salle attractive et accueillante pour la population de Val-de-Travers.

Le groupe PLR approuve également l'acquisition complète de l'équipement de la cuisine qui, au final, permettra une gestion unifiée aux mains de la commune. Ceci facilitera grandement le fonctionnement usuel, aussi bien pour les locataires que pour la commune.

Cependant, certains membres du groupe PLR demandent au Conseil communal si ce crédit important fait vraiment partie de nos priorités. D'autres membres demandent une éventuelle harmonisation de la location de la cuisine, avec une option de l'augmenter soit à 80 francs ou 100 francs, en comparaison avec le montant de la location de la cuisine de la Fleurisia, qui est fixé à 150 francs.

En conclusion, l'entrée en matière n'est pas combattue par son groupe, qui acceptera cette demande de crédit dans sa grande majorité.

M. Alexandre Toimil (PS) s'exprime ainsi : « La salle de spectacle de Couvet, communément appelée la Grande salle, accueille régulièrement des événements.

La fréquentation de ce bel endroit est bien réelle et principalement par les sociétés locales de Val-de-Travers.

Cela fait bien longtemps qu'aucun entretien important n'a été apporté aux installations et la vétusté du mobilier ainsi que de la vaisselle en témoignent.

Les infrastructures vieillissantes de la cuisine ont besoin d'être mises au goût du jour et aux normes afin d'offrir aux futurs locataires de la Grande salle de meilleures prestations. Une partie du mobilier a également besoin d'être changé. Des chaises, plus modernes et plus confortables, permettront aux usagers de pouvoir vivre des moments plus agréables dans cette salle et pourront profiter pleinement de l'événement pour lequel ils y seront venus, sans avoir à souffrir du mobilier. Une défaite lors d'un match de loto est toujours plus facile à digérer lorsque l'on rentre chez soi sans avoir le postérieur endolori...

Lorsque la salle est louée, les locataires sont confrontés à deux interlocuteurs, la commune pour la salle et les USL de Couvet pour la cuisine industrielle et la vaisselle. La solution proposée par le Conseil communal permettrait à l'avenir de n'avoir qu'un seul interlocuteur, la commune. Ceci simplifierait les échanges tant pour la commune que pour les USL de Couvet, qui n'auraient plus à dépêcher quelqu'un à chaque événement. Pourquoi ne pas proposer à l'avenir un tel modèle dans d'autres salles de la commune afin d'uniformiser les pratiques et ainsi faciliter la gestion dans un souci de simplification administrative.

D'après le rapport du Conseil communal, le matériel remplacé sera proposé à la population lors d'une vente publique. Une bonne initiative, cependant ne serait-il pas possible de les proposer aux sociétés locales en premier lieu?

Dans un souci d'un service à la population amélioré et en espérant que la location des lieux ne soit pas augmentée pour cette dernière, le groupe socialiste se prononcera favorablement à la demande de crédit. »

Mme Barbey (UDC) prend également la parole : « Notre groupe a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le remplacement du mobilier et de la rénovation de la cuisine de la Grande salle de Couvet.

Nous pensons que les rénovations sont indispensables, ainsi que l'acquisition de nouveau mobilier.

Quant à la partie des équipements : cuisine industrielle et vaisselles, il serait plus approprié qu'ils fassent partie intégrante de la gérance de la commune. Ceci offrirait plus de commodités aux loueurs.

Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera la demande de crédit de 215'000 francs »

Mme Vaucher (Les Verts) s'exprime à son tour : « Nous ne remettons pas en question le principe d'un tel crédit qui va vers une amélioration des infrastructures mises à disposition de la population. Nous nous interrogeons quand même sur son caractère soudain et non planifié, budgétairement parlant. Nous avons bien compris qu'il s'agissait de remettre des équipements au goût du jour. Enfin, cela prend plutôt une tournure inachevée puisqu'il n'est visiblement pas prévu de rafraîchissement des autres locaux, comme la grande salle et le hall. Nous nous demandons si des travaux futurs sont prévus afin de remettre cette infrastructure complètement à niveau.

De plus, la présence d'amiante avait été constatée en 2009-2010 dans un faux plafond, mais il n'y avait pas lieu de s'inquiéter à l'époque, selon les dires de M. Fatton. Est-ce que la situation est toujours « sous contrôle » ou alors faudrait-il envisager de s'attaquer à cette « verrue » sans délai, avant que la situation ne devienne problématique ?

S'il est mentionné que les tarifs ne seront pas adaptés en conséquence, on ignore si l'on doit s'attendre à une augmentation de la fréquentation avec ces nouvelles installations. Aujourd'hui, nous savons que la location rapporte 43'000 francs par année et est occupée régulièrement. Nous n'avons pas vraiment d'informations sur le taux d'occupation et si les coûts des infrastructures sont et surtout seront autofinancés.

L'entrée en matière est acceptée, mais nous attendons volontiers les quelques explications du Conseil communal avant de nous positionner au moment du vote. »

Mme Adriana Ioset (POP) prend la parole en ces termes : « *La salle de spectacles de Couvet ayant atteint et dépassé l'âge de la retraite, nous nous devons de lui porter une attention toute spéciale.*

Le projet proposé par le Conseil communal allie une rénovation qui ne relève pas du luxe avec une prise en charge plus rationnelle. Ces deux éléments devraient rendre la salle plus attractive et sa location plus simple pour les utilisateurs, améliorant l'offre de notre commune dans ce domaine et débouchant probablement sur une augmentation de la demande.

Le POP est donc acquis à l'idée d'actualiser le mobilier et la cuisine de la Grande salle de Couvet et soutiendra le crédit proposé. »

M. Faton (cc) remercie les groupes pour l'accueil favorable à ce crédit.

Il répond au groupe PLR qu'il y a effectivement des priorités, d'autres projets le sont moins et le Conseil communal estime que c'est sa responsabilité d'annoncer au Législatif que le matériel de cette salle arrive au bout. Les chaises sont réparées systématiquement toutes les années, pas une chaise n'a pas été réparée. Pour la cuisine, tout le monde a eu l'occasion de louer ces différents locaux et de se rendre compte que les équipements ne sont plus du tout adaptés.

Pour répondre au groupe des Verts, ce n'est pas un projet qui débarque aujourd'hui mais sur lequel le Conseil communal travaille depuis plus de 8 mois. Il n'a effectivement pas été budgétisé. Il semble maintenant que c'est important, en fin de cette législature, de réparer cette salle et de la mettre aux normes.

Par rapport aux coûts : il s'agit d'un investissement, ou plutôt d'un coût annuel de 19'950 francs. Il y a environ 43'000 francs de rentrées financières par année. Ce ne sera donc pas une perte pour les comptes communaux, mais une moins grande rentrée financière.

Au sujet de l'amiante effectivement présente dans ce bâtiment, surtout dans le hall d'entrée : tant qu'elle n'est pas travaillée, modifiée, percée ou déplacée, il n'y a aucun danger à la maintenir. D'ailleurs, les différents services de l'Etat, qui font le répertoire de ces différentes amiantes, sont au courant de la situation et dans le cas d'aujourd'hui, il n'y a pas de modifications ou de transformations qui demandent de faire une analyse amiante pour ce bâtiment.

Il rappelle également que chaque fois que le Conseil communal reprend des travaux dans un bâtiment communal, une expertise amiante est faite. Quand il y a des suspicions d'amiante, que ce soit des fenêtres, des carrelages, des protections électriques, etc., le Conseil communal est relativement attentif par rapport à l'amiante.

Ce crédit rendra grandement service à l'ensemble de la population. Il va de soi que c'est une première étape. Il faudra aussi travailler sur des peintures, mais 215'000 francs étaient une somme déjà importante. À l'avenir, on pourra y aller par étapes. Le Conseil communal considère qu'il est moins important de refaire des peintures que de refaire une cuisine, de la rendre plus efficace et d'avoir des chaises qui sont de qualité pour les différents spectacles ou activités dans cette salle.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit de 215'000 francs pour le remplacement du mobilier et la rénovation de la cuisine de la Grande salle de Couvet**, tel que présenté par le Conseil communal.

6. CREDIT-CADRE DE 19 MILLIONS DE FRANCS POUR LA PERIODE 2020 À 2030 EN VUE DE LA REALISATION DE MESURES PGEE ET L'AMELIORATION DU RESEAU D'EVACUATION DES EAUX

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère des infrastructures.

M. Fatton (cc) s'exprime ainsi : « Voici un crédit cadre de 19 millions pour la période 2020 à 2030, qui a pour but de réaliser de nouvelles mesures de PGEE mais aussi d'améliorer les réseaux actuels par la mise en place d'un total de 53 mesures, que vous pourrez découvrir dans le détail en annexe une du présent rapport. Cette partie a aussi été présentée lors de la séance organisée le 14 novembre pour les personnes intéressées à ce problème.

Actuellement, notre réseau est constitué d'environ 115 km de collecteurs principaux, de nombreuses stations de relevage et d'ouvrage qui acheminent les eaux usées aux trois steps pour traitement et rejet dans l'Areuse.

À l'époque, la philosophie consistait à collecter les eaux de pluie et les eaux usées et de les acheminer vers les steps. Avec pour conséquences négatives que lorsque l'on introduit inutilement mais de façon volontaire des eaux claires dans les canalisations d'eaux usées, cela sollicite les capacités des ouvrages, génère des inondations et entrave le fonctionnement et le rendement des stations d'épuration. Il en va de même lorsqu'on mélange des eaux de ruissellement avec des eaux usées, qui génèrent, elles, des déversements au déversoir d'orage ; la pollution des cours d'eau est réalisée.

La solution a été les PGEE. Dès lors, le système séparatif a été mis en place pour pallier à ces inconvénients.

En 2007, le canton a octroyé une aide financière extraordinaire par le biais d'une subvention de 60% aux communes de Buttes, St-Sulpice, Fleurier, Môtiers et Boveresse, pour permettre la réalisation concrètes de mesures PGEE spécifiques à ces réseaux desservant la step de Boveresse.

Cette première phase de mesures PGEE, que nous nommerons phase 1, s'est concrétisée par un crédit de 8'342'264 francs, voté le 22 juin 2009 par le Conseil général de la nouvelle commune de Val-de-Travers.

Les mesures réalisées de 2009 à 2018 ont principalement permis d'étendre les réseaux séparatifs de ces villages, de régler certains problèmes hydrauliques connus et de diminuer les eaux parasites arrivant à la step de Boveresse.

Les volumes analysés entre 2017 et 2018 ont mis en évidence que les quantités d'eaux claires parasites ont diminué d'environ 25%, mais restent encore trop importantes pour une bonne gestion du traitement.

Les objectifs pour le Conseil communal est de poursuivre l'amélioration et le maintien de la valeur du système d'évacuation des eaux de l'ensemble de la commune par une planification des travaux, à effectuer sur les dix prochaines années, mais aussi par une planification financière adaptée et supportable.

Principe des mesures retenues :

- Résoudre les problèmes d'inondation récurrents : pour rappel, chaque année, des propriétaires sont inondés car nos canalisations ne sont plus à niveau ;
- Raccordement au réseau d'eaux usées de bâtiment ;
- Réfection des collecteurs en mauvais état ;
- Réduction des eaux claires parasites ;
- Réduction des mises en charge et des déversements d'eaux usées ;
- Mesures de curage et d'inspection.

Bien sûr, le financement de 19 millions est important. Cette somme à investir sera subventionnée à raison de 26,5% par le canton. Il restera ainsi environ 14 millions à charge communale.

A terme, l'effet sur le compte de fonctionnement est le suivant :

Amortissements (2,0 %) :	280'000.00
Coût des intérêts (2 % sur le demi-capital) :	<u>140'000.00</u>
	420'000.00

S'agissant d'une dépense échelonnée dans le temps, l'investissement induira chaque année :

Hausse des amortissements :	28'000.00
Hausse du coût des intérêts :	<u>14'000.00</u>

42'000.00

Actuellement, la réserve du compte de l'épuration s'élève à 1'300'000 francs, l'idée étant d'une part d'utiliser cette somme et d'autre part d'augmenter la taxe d'épuration de 30 centimes en 2021 et de 10 centimes en 2029, soit une augmentation totale de 40 centimes.

Actuellement, la moyenne des taxes d'épuration au niveau cantonal s'élève déjà à 2,85 francs.

Le cumul de la réserve financière, plus l'augmentation de la taxe, doivent permettre d'absorber les déficits successifs du chapitre de l'épuration durant toute cette période, comme nous le montre le tableau récapitulatif au point 6.1 du rapport.

Pour rappel, la taxe d'épuration se monte actuellement à 2,45 /m³. »

Le président donne la parole aux différents groupes.

M. Florian Dreyer (PLR) indique que son groupe a pris connaissance du dossier et remercie le Conseil communal, le bureau d'ingénieurs Mauler, le fontainier et le voyer chef pour l'organisation de la séance d'information du 14 novembre, qui fut très intéressante et instructive. Ce genre de démarche aura, il l'espère, atteint son but, qui est de ne pas tomber dans des questions de détails durant la séance qui nous occupe à l'instant.

Durant sa réunion, le groupe PLR a fait ressortir quelques points qui lui semblait important de prendre en compte durant sa prise de position.

Premièrement, il a été agréablement surpris du fait que le crédit soit subventionné à hauteur de 26,5% par l'Etat. Cependant, le subventionnement a soulevé l'interrogation suivante parmi nos membres : avons-nous une garantie pour que cette aide soit maintenue sur les dix ans du crédit ? Ensuite, son groupe relève que l'augmentation de la taxe est une des conséquences négatives de ce crédit. Cependant, cette augmentation est acceptable au vu de la moyenne cantonale qui est de 2,85 francs, alors que notre commune y sera dans dix ans.

Son groupe pense également aux concitoyens de Travers qui vivent à proximité des rives de notre chère Areuse. Cette dernière a pris pour habitude de sortir de son lit et de remplir certains sous-sol. Avec ce crédit, le système d'évacuation d'eau pourra être modifié et ainsi rendre la qualité de vie des Traversins meilleure. Bien sûr, ce n'est qu'une mesure parmi tant d'autres, mais elle donne une bonne idée de ce qui sera possible de faire avec ce crédit.

Finalement, l'amélioration ainsi que la réparation des canalisations d'eaux usées permettra de diminuer les eaux parasites qui viennent surcharger les steps, et donc d'améliorer la qualité de traitement des eaux usées.

Pour toutes ces raisons, le groupe PLR suivra le Conseil communal ainsi que la commission des travaux publics et acceptera ce crédit, pour que les générations futures ne soient pas surchargées par un réseau désuet ainsi que pour permettre à Val-de-Travers de se doter dans le futur d'une step bien dimensionnée et performante. »

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) indique que c'est avec une grande attention que son groupe a pris connaissance du présent rapport.

19 millions de francs sur dix ans, soit presque 2 millions de francs par an, c'est une somme importante. Importante certes par le montant qu'il représente, mais aussi et surtout pour ce à quoi elle est destinée.

La réalisation des mesures PGEE est une exigence à laquelle notre commune doit se résoudre. Outre ses mises aux normes inéluctables, il y va également de la qualité de notre eau, de nos cours d'eau et de la propreté globale de notre environnement, via l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux usées.

Le présent projet prévoit notamment d'endiguer efficacement l'écoulement des eaux parasites, ce qui est une bonne chose. Au sens du groupe UDC, cette tâche globalement régaliennne qu'on vente à

notre commune, se traduit ici par un projet ambitieux et bien ficelé, tenant compte à la fois des problèmes existants, mais anticipant également des problématiques éventuelles à venir, relatives à l'évacuation et au traitement des eaux.

L'UDC regrette quelque peu que le montant de la taxe d'épuration soit revu à la hausse, mais il le concède, cette augmentation est d'une part relativement faible, passant de 2,45 francs le m³ en 2020, à 2,85 le m³ en 2030, que la taxe actuelle est globalement très bon marché et que le tarif 2030 sera aligné sur la moyenne cantonale. Certaines communes sont actuellement à plus de 4 francs le m³. Enfin, l'UDC relève que le projet présent est le plus pertinent et le plus sage, puisque si cette demande de crédit devait être refusée, notre commune ne pourrait pas se soustraire aux obligations lui incombant quant à la rénovation et quant à l'optimisation de ce réseau et devrait se tourner vers des amortissements ou des projets plus aléatoires, plus hasardeux, plus précaires et finalement aux conséquences financières peut-être plus lourdes, ce qui aurait pour conséquence dramatique de porter le montant de la taxe à un niveau très certainement beaucoup plus élevé.

Bien que le groupe UDC ne soit pas favorable d'ordinaire aux augmentations de taxes, il salue ce pragmatisme qui prévaut, ce projet qui est raisonnable et son mécanisme de financement, par ailleurs réfléchi. Il acceptera donc ce crédit à l'unanimité.

Mme Lydie Sivignon (PS) s'exprime également : « *Notre groupe a étudié votre demande pour le crédit-cadre et les nombreuses pages de l'annexe le concernant.*

Il en est ressorti quelques questions, notamment sur la priorisation des travaux à entreprendre, l'augmentation de la taxe pour la population ainsi que la coordination à faire entre les différents services, notamment électriques et routiers.

Nous avons trouvé nos réponses grâce à votre rapport détaillé, mais aussi grâce à vos collaborateurs présents lors de la séance d'information du 14 novembre dernier.

Le PS est rassuré d'avoir eu ce dossier crucial à traiter, parce qu'il nous permet d'avoir une vision sur le long terme ainsi qu'une planification globale.

Nous profitons également de remercier ici messieurs Vonlaufen et Mettraux pour leur professionnalisme et leur investissement indispensable dans les années à venir.

Notre groupe acceptera à la majorité ce crédit de 19 millions. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) s'exprime également : « *Notre groupe, et certainement une large majorité de la population au Vallon, partage l'évaluation du Conseil communal sur l'état peu reluisant du réseau d'évacuation des eaux ; nous accepterons donc l'entrée en matière sur cette demande de crédit-cadre. Certes le montant de 19 millions est conséquent, mais il résulte du rythme d'investissements quelque peu apathique consentis par les anciennes communes avant la fusion.*

On a hérité, dès lors, d'un réseau vétuste, largement dépassé, avec de nombreux dysfonctionnements, et qui ne répond plus aux exigences en matière de protection de l'environnement et de gestion des eaux au 21^{ème} siècle. La durée de dix ans prévue nous permettra tout juste de faire la liaison avec la construction de la future STEP centrale à Travers, à l'horizon 2030.

Il est logique de procéder auparavant à une mise à niveau du réseau de collecte avec cette seconde phase, avant de s'attaquer à ce gros chantier. Le rythme d'investissement sera donc en moyenne de l'ordre de 1,9 million par an, alors qu'il est actuellement légèrement inférieur à 1 million ; cela équivaut grosso modo à doubler l'effort d'investissement.

A la lecture du rapport, nous avons quelques remarques à formuler :

D'une part, la taxe d'épuration va augmenter de 30 centimes dès 2021, puis encore une fois de 10 centimes en 2029. Nous aurions préféré que ces augmentations soient exprimées de manière plus explicite pour le citoyen lambda, qui a une consommation moyenne de quelques 250 litres par jour. Est-ce que cela correspondra à quelques 3 francs de plus par mois, ou alors plutôt de l'ordre de 30 francs ?

En cette période, où il est pour le moins délicat d'augmenter les taxes, il serait bienvenu de le faire de manière compréhensible, afin que cela soit acceptable aux yeux et au porte-monnaie de la population.

D'autre part, le niveau moyen de subventionnement cantonal de 26,5% nous paraît quelque peu modeste ! Dans la mesure où il s'agit d'une planification à l'échelle régionale, qui dépasse l'investissement usuel d'une commune ordinaire, et qui relève donc pratiquement d'un plan régional d'évacuation des eaux, nous aurions espéré que le canton puisse prendre davantage en considération cette dimension.

Enfin, nous espérons vivement que les crédits d'objets détaillés resteront dans les fourchettes estimées et que les coûts subsidiaires engendrés à l'occasion d'autres travaux ou réfections ne viendront pas, tels un déluge d'eaux parasites, nous submerger avec de multiples demandes de crédits complémentaires qui risquent de faire gonfler la taxe. »

M. Vaucher (POP) prend la parole à son tour : *« Le groupe POP a toujours été favorable au principe des crédits-cadre qui permettent d'avoir une vision à long terme tout en profitant des opportunités liées à d'autres travaux entrepris. C'est notamment la manière de faire que nous avons appuyé pour l'entretien des routes et celle des ponts.*

Certes, le coût des travaux à venir va impacter, à terme, le prix du mètre cube d'eau, prix qui restera néanmoins raisonnable par rapport à la moyenne suisse.

Le fait que notre collectivité publique soit propriétaire de son réseau de distribution permet de garantir simultanément un approvisionnement en eau suffisant et de qualité, au meilleur prix. C'est toute la différence entre un système public, au service de toute la population, et un système privé ou privatisé au service d'actionnaires dont le but est de « faire de l'argent » et qui coûte donc plus cher pour des prestations moindres.

Heureusement, notre réseau d'eau nous appartient. Il nous appartient donc de l'entretenir, de le rendre connexe, de le moderniser et d'éviter de souiller inutilement de l'eau propre en développant notre PGEE. C'est notre responsabilité. C'est pourquoi le POP entrera en matière et appuiera le crédit cadre de 19 millions qui nous est soumis ce soir. »

M. Faton (cc) remercie à nouveau les groupes pour l'accueil favorable à ce projet. Tout d'abord, il confirme au groupe PLR que les subventions sont fixes, comme l'ancien projet, qui avait commencé en 2009 et avait duré jusqu'en 2018. Au total, c'est un subventionnement de plus de 60% sur les projets qui étaient dans le catalogue des mesures décidées.

Pour le groupe UDC, il rappelle que, durant toutes ces années, en tout cas toutes les années où il était en charge de l'assainissement, dans chacun des rapports était indiqué le pourcentage ou en tout cas le nombre de centimes qu'il fallait augmenter pour les mesures présentées. À ce jour, aucune augmentation de la taxe n'a été effectuée et plus d'1'300'000 francs ont pu être versés à la réserve de financement.

Pour les Verts, il confirme qu'il y aura des travaux en synergies. On ne peut pas réaliser des mesures PGEE sans ouvrir la route ni sans en impliquer les différents partenaires, que ce soit le gaz, l'électricité, Swisscom. Des surcoûts sont toujours possibles, qui ne seront pas forcément dans le compte de l'épuration, mais peut-être dans d'autres comptes communaux.

Au niveau de la redevance, aucun calcul n'a été fait pour savoir si cela coûterait 30 francs de plus par mois au contribuable, mais on a essayé de lisser les résultats de chaque année d'exercice dans l'épuration, visible dans le tableau 6.1 de l'annexe. Se sont effectivement 40 centimes de plus, 30 centimes au début, pour diminuer les effets et ensuite amoindrir les effets jusqu'en 2033. Pour ce qui est du taux de subventionnement, 26,5%, ce qui n'est pas énorme, ce serait aux députés d'agir auprès du Conseil d'Etat, pour que ces taux soient plus élevés. Le Conseil communal a essayé de faire une moyenne, comme il l'a fait aussi avec les stations d'épuration, il y a des parties subventionnées à 40%, des parties à 10%, en fonction des travaux, et dès lors c'est un subventionnement moyen qui a été pris en compte pour la réalisation de ce projet.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté puis au vote d'ensemble. **C'est à l'unanimité que le Conseil général approuve le crédit-cadre de 19 millions de francs pour la période 2020 à 2030 en vue de la réalisation de mesures PGEE et l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux**, tel que présenté par le Conseil communal.

7. REPONSE À LA MOTION DU PS « FAVORISONS L'UTILISATION DE NOTRE MONNAIE LOCALE »

Le président laisse préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de la cohésion sociale (DEFCOS).

M. Frédéric Mairy (cc) indique que le Conseil communal a traité la motion votée par le Conseil général l'année dernière. Comme l'Exécutif le rappelle dans son rapport, il a pris plus de temps que prévu. Cela s'explique par le fait que la thématique de l'économie de proximité et l'économie résidentielle occupent de plus en plus les collectivités publiques. Le Conseil communal était au courant d'un appel à projet qu'allait lancer le Conseil d'Etat et souhaitait attendre d'en avoir connaissance pour adapter éventuellement sa réponse. L'appel a été lancé tout récemment, plus tardivement que prévu, ce qui fait qu'il n'a pas forcément attendu en vain car il y aura peut-être des synergies à trouver mais en tout cas au stade actuel, il n'y avait pas à notre avis des synergies très précises à apporter dans notre réponse à la motion en lien avec l'appel à projet du Conseil d'Etat.

Cela étant dit, le Conseil communal s'est penché sur la demande de voir comment favoriser davantage la circulation du Val, la « monnaie locale ». Pour rappel, il ne s'agit pas d'une monnaie, mais bel et bien d'une sorte de bon qui prend la forme d'un billet de l'équivalent de 20 francs.

Le Conseil communal avait déjà pu dire, l'an dernier lors du traitement de la motion, l'intérêt et la sympathie qu'il avait pour cette démarche, qui a notamment pour grande qualité d'avoir été lancée par les acteurs privés eux-mêmes, soit l'Association Val'Action. Le Conseil communal a essayé de voir dans quelle mesure il pouvait aller dans le sens d'une facilitation et d'une augmentation du nombre de Val utilisés, sans pour autant tomber dans un système lourd : il faut que ça reste un système adapté à l'Association qui le porte, qui réponde à ses moyens et qui soit aussi un système qui n'induisse pas de charges supplémentaires trop importantes pour la commune. L'Exécutif s'est au final arrêté à trois mesures, lesquelles excluent toute possibilité de versement d'une partie des salaires des membres de l'administration avec le Val, dans la mesure où ce n'est pas une monnaie. La législation est très stricte à ce sujet et il est impossible de verser ne serait-ce qu'une petite partie des salaires en Val.

Les trois mesures retenues, dont les membres du Conseil général ont déjà pu en prendre connaissance sont :

1. Généraliser les cadeaux offerts aux membres de l'administration communale pour les naissances, les mariages, les obtentions de diplômes, etc. C'est un montant qui représente entre 6'000 et 10'000 francs par année, qui donc à l'avenir sera, sauf exceptions, versé sous forme de Val.
2. Remettre un billet de 20 Val aux jeunes qui atteignent leur majorité lors de la fête des nouveaux citoyens. C'est un petit montant mais c'est aussi l'occasion de rappeler toute la richesse et tout l'apport des commerces de proximité à la collectivité.
3. Inciter les groupes du Conseil général qui le souhaitent, à convertir tout ou une partie des montants qu'ils reçoivent pour les membres du Législatif en Val, pour qu'ils soient remis ensuite aux conseillers généraux eux-mêmes.

Ces différents montants cumulés représentent environ 25'000 à 30'000 francs. Ce montant peut sembler modeste et ne suffira de loin pas évidemment à sauver l'économie locale, mais il contribue à la bonne marche du secteur et donne surtout davantage de visibilité à cette monnaie. C'est un montant, pour en avoir parlé avec les responsables de l'Association Val'Action, qui répond totalement aux attentes de celle-ci et qui permet aussi de placer l'action de la commune dans une enveloppe que peut tout à fait gérer cette association.

C'est pour cela que le Conseil communal espère que le Législatif acceptera de classer cette motion, qui permettra ensuite de mettre en œuvre ces différentes mesures.

M. Miguel Dominguez (PS) prend la parole en ces termes : « *Le groupe PS remercie le Conseil communal pour la réponse donnée à sa motion et à l'écho qu'il voudra bien en faire auprès de notre population.*

Très attaché à nos commerces locaux et soucieux de leur devenir, notre parti se réjouit des mesures prises, du mode d'utilisation proposées par notre commune et de l'impact que cela aura.

Certes, l'utilisation du Val est un modeste moyen de soutien à nos commerces locaux mais, comme dit le proverbe, les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Le parti socialiste proposera à ses conseillers généraux de convertir leurs jetons de présence en Val, et le groupe réfléchira aussi, de son côté, à d'autres moyens concrets d'utilisation de notre « monnaie locale ». Nous invitons aussi les autres groupes à suivre cette idée pour soutenir les commerces locaux. »

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote du classement de la motion, qui est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Travaux de la Place de la gare

M. Mermet (cc) indique que les travaux de la Place de la gare et de la rue du Régional, à Fleurier, commenceront au mois d'avril. Ils ont été retardés puisqu'ils auraient de toute façon dû être interrompus durant la période de Noël en raison des vacances des entreprises. De plus, la zone centrale du village aurait été en chantier pendant 2 ou 3 mois et cela ne paraissait pas judicieux. Les travaux commenceront donc au mois d'avril et seront conduits et réalisés normalement en entier sur l'année.

Projet d'appartement avec encadrement au Pontet

M. Mermet (cc) indique que le projet d'appartements avec encadrement au Pontet a démarré. Les travaux ont commencé. Si tout se passe comme prévu, les premiers appartements devraient être mis à la disposition de leurs futurs occupants au printemps 2021.

Retraite du chancelier

M. Benoît Simon-Vermot (cc) prend la parole ainsi : « *Comme vous avez certainement pu le lire dans la presse, notre chancelier Alexis Boillat a décidé de faire valoir son droit à la retraite. Il quittera donc ses fonctions le 31 mai prochain après avoir œuvré plus de 30 ans au service des collectivités publiques et depuis le 1^{er} janvier 2009 à Val-de-Travers. Le poste de chancelier a été mis au concours ; le délai pour postuler échoit ce vendredi. Nous reviendrons plus amplement sur le parcours d'Alexis lors d'une prochaine séance. »*

Elections communales

M. Simon-Vermot (cc) s'exprime en ces termes : « *Les prochaines élections communales auront lieu le dimanche 14 juin 2020.*

Les listes des candidates et des candidats devront être déposées au plus tard à midi le lundi 20 avril 2020.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques, il n'y aura pas d'apparement possible pour l'élection du Conseil général. Toutefois, le quorum a été abaissé de 10 à 3%. »

Concours d'architecture de Longereuse

M. Christophe Calame (PLR) souhaite faire un état de situation du concours d'architecture de Longereuse. Le jury a délibéré et a fait sa sélection du lauréat du concours, pour lequel le Conseil général avait octroyé un crédit de 100'000 francs il y a environ un an.

Un point presse sera organisé jeudi 28 novembre au collège de Longereuse. Le 29 novembre aura lieu le vernissage, auquel les 17 participants au concours ont été invités.

Il invite également tous les membres présents à venir regarder l'ensemble de ces projets, qui seront affichés publiquement dans le collège de Longereuse pour le public du vendredi 6 au dimanche 8 décembre.

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

A) INTERPELLATIONS

1. Interpellation du groupe POP au sujet de la **qualité de nos eaux souterraines**

« Le 15 août dernier, le communiqué de l'Office fédéral de l'environnement sur la qualité des eaux souterraines en Suisse annonçait que, selon les stations de mesure suisses, 15 à 20% des eaux souterraines présentent des niveaux de nitrates supérieurs aux valeurs limites. Même si le rapport précise que l'eau potable n'est « actuellement pas en danger », nous aimerions savoir si les eaux souterraines de notre commune ont été analysées et, si tel est le cas, quelle en est la qualité. En outre, et quelle que soit la qualité de nos eaux souterraines à l'heure actuelle, nous aimerions savoir quelles mesures concrètes la commune peut mettre en place pour la préserver avant qu'il ne soit trop tard pour agir. »

M. Fatton (cc) s'exprime ainsi : *« Je remercie le groupe POP pour l'intérêt qu'il manifeste sur la qualité des eaux souterraines de notre commune.*

Je vous rassure, le Conseil communal est aussi très attentif à la qualité de cette ressource et à son avenir.

Pour rappel, le domaine de l'eau est encadré par une importante législation fédérale, cantonale ou communale.

Votre interpellation portant sur le fait de savoir si les eaux souterraines de notre commune sont analysées, la réponse est oui et si les valeurs de nitrates sont dépassées, la réponse est non.

Pour rappel, le service communal en charge du domaine des eaux a l'obligation d'analyser les eaux de consommation mais aussi les eaux brutes aux fréquences suivantes : tous les trois mois pour l'eau de consommation et une fois par an pour les eaux brutes. Les résultats sont transmis au service cantonal des affaires vétérinaires par l'inspecteur cantonal en charge du domaine des eaux.

Les analyses effectuées lors de ces campagnes ont démontré que nous respectons les normes en vigueur, tant pour les eaux de consommation que pour les eaux brutes.

Vous pouvez aussi prendre connaissance sur le site communal sous la rubrique <https://www.val-de-travers.ch/page/analyses-de-leau-par-village> des résultats et des valeurs de nitrates entre autres.

Au sujet de la question des mesures à mettre en place, je rappelle déjà qu'un règlement de distribution sur l'eau potable est en vigueur et que nous travaillons sur sa révision en vue d'améliorer cette notion environnementale.

De plus, nous nous sommes dotés, dès 2011, d'un règlement relatif aux zones de protection avec un renforcement des zones S1 situées à proximité de nos captages.

Une première campagne de plus de 8'000'000 francs a été effectuée dans le domaine des PGEE afin de séparer les eaux claires des eaux d'assainissement. Je rappelle qu'une étude hydrogéologique a été menée en 2017 afin d'identifier et valoriser les ressources en eau de notre commune, et que votre Autorité vient d'accepter un crédit cadre de 19'000'000 francs pour continuer à œuvrer dans ce domaine.

De plus, cette année, l'étude d'un Plan d'alimentation en eau potable pour l'ensemble de notre commune est en cours de réalisation avec l'aide des différents groupes politiques. Cette démarche a pour but une vision sur le long terme et des options les plus adaptées pour pérenniser cette denrée de plus en plus convoitée.

De plus, au quotidien, nos services travaillent afin de permettre de protéger et de valoriser nos réseaux d'eau et d'assainissement.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation et ainsi atténué vos inquiétudes. »

M. Vaucher (POP) est partiellement satisfait de cette réponse. On sait qu'il y a beaucoup de polluants, qu'ils soient liés à des activités agricoles intensives ou à des activités industrielles. Il pense qu'il est très important de garder une énorme vigilance à ce sujet. Peut-être que ce qui a été voté il y a une dizaine d'années au niveau des zones S1 devrait encore être réfléchi, pour voir s'il faut aller un peu plus loin. Il y a des zones polluées un petit peu partout. Ce jour, il y avait une émission de la RTS à la radio, qui donnait des situations de gens qui ne pouvaient plus boire l'eau potable, qui se demandaient même s'ils pouvaient les donner au bétail, car il y avait eu des pollutions. Il faut donc être extrêmement vigilant à ce niveau-là, autant au niveau industriel qu'agricole, dans les pratiques hyper productivistes que nous avons actuellement.

M. Faton (cc) est en accord avec ce que dit M. Vaucher, qui fait partie de la commission du plan général d'alimentation en eau potable. Il y aura l'occasion, s'il le faut, d'améliorer la protection de certaines ressources identifiées durant l'année 2017. Il espère que cette commission pourra continuer ce travail effectué tout au long de l'année 2019 et 2020 et que cela permettra d'améliorer ces ressources et de pérenniser une eau de qualité dans la région.

2. Interpellation du groupe POP au sujet des **déplacements de nos élèves**

« À l'heure où le réchauffement climatique soulève partout de nombreuses questions et où les jeunes se mobilisent pour le climat, nous aimerions que le Conseil communal, à travers une ordonnance ou un règlement, exige que les déplacements pour les camps, les courses d'école et les visites culturelles se fassent en transports publics chaque fois que cela sera techniquement possible. À notre avis, une telle mesure aurait certes un impact environnemental mais aussi et surtout éducatif. »

M. Calame (cc) remercie le groupe POP pour son interpellation. Si la direction de l'école n'était pas du tout consciente des soucis de mobilité, il faudrait alors légiférer un petit peu pour qu'elle le soit. Fort heureusement, ce n'est pas le cas, la direction travaille déjà et aussi souvent qu'elle le peut à favoriser et inciter l'utilisation des transports publics pour les courses et les sorties. Très souvent, quand il s'agit du Val-de-Travers, c'est en ordre, mais il y a aussi des situations qui demandent des déplacements un peu plus lointains. Par exemple, si tous les élèves devaient se rendre en camp de ski à Leysin avec le train, avec trois arrêts, plus le bus, cela deviendrait compliqué et pas forcément moins cher. Il n'est donc pas indispensable de mettre des règles strictes à la direction dans ce sens. Par contre, le Conseil communal est tout à fait favorable avec un ajout dans le règlement de l'école Jean-Jacques Rousseau qui inciterait peut-être en utilisant une fois encore la fameuse locution adverbiale « en principe », à favoriser l'utilisation des transports publics, sans que cela devienne une contrainte pour la direction.

M. Vaucher (POP) est satisfait de cette réponse. Il ne s'agit effectivement pas de supprimer tout transport hors transports publics, mais quand il faut aller à Bern ou à Lucerne, allons-y en train !

3. Interpellation du groupe POP au sujet de **cartes multi courses pour les élèves de Fleurier**

« Le 25 mars 2013, le PS déposait une motion intitulée « Pour l'octroi d'abonnements Onde verte aux élèves de l'école secondaire (correspondant aujourd'hui aux 8^{ème} à 11^{ème} Harnos) habitant Fleurier ». »

Cette motion visait à permettre aux élèves de Fleurier de bénéficier aussi d'un abonnement Onde verte. Vu le prix d'une telle mesure, le Conseil communal proposait alors de « mettre à disposition des cartes multi courses. Ainsi les élèves fleurisans viendraient au secrétariat de l'école pour prendre leur carte estampillée école JJRVdT de manière à éviter que les élèves ne les revendent à des bénéficiaires de demi-tarif ou autres. Quand la carte est terminée, ils peuvent ensuite venir en rechercher une nouvelle, (sic.) ».

Interpellés par un citoyen, nous aimerions que le Conseil communal se penche à nouveau sur ce sujet à travers une enquête auprès des parents via la plateforme Pronote, en proposant un nombre de cartes maximum par élève. Seule une carte utilisée et restituée donnerait droit à une nouvelle carte. S'il semble au Conseil communal qu'une telle distribution d'abonnements fait sens, nous lui demandons de la chiffrer et la présenter en CGF ou lors d'un prochain Conseil général. »

M. Calame (PLR) rappelle que cette demande avait été faite en 2013, alors qu'à cette époque on suggérait plutôt d'attribuer des abonnements 2 zones à tous les élèves qui n'en ont pas besoin car ils habitent dans le village où ils vont à l'école. Si cette mesure est appliquée aux effectifs d'aujourd'hui, cela représenterait 60'000 francs de charges supplémentaires sur une année, donc inutile de préciser que le Conseil communal n'entrera pas en matière.

En ce qui concerne les cartes multi-courses, comme proposé par le POP, au niveau des prix, on est plutôt dans un ordre de grandeur au-dessous. Ça serait dans un domaine bien plus raisonnable, par contre, le Conseil communal attire l'attention sur le fait que le titre de transport est donné aux élèves qui en ont besoin pour aller à l'école.

Il ne paraît pas approprié d'appliquer une « compensation » aux élèves fleurisans, qui d'ailleurs, si nous souhaitons aller dans le sens de l'interpellation, ne seraient pas les seuls, puisqu'il y a aussi des Covassons qui restent en 7^e à Couvet, alors que d'autres sont en 7^e à Fleurier avec à la clé un abonnement onde verte à 2 zones. Il y a aussi des élèves de Travers et de Noiraigue, qui eux, se déplacent dans un transport privé pour aller en classe à Couvet, alors que leurs amis de Saint-Sulpice, des Bayards ou des Verrières reçoivent un abonnement 2 zones pour aller à Fleurier.

Il n'y a donc pas qu'aux fleurisans qu'il faudrait offrir un système de compensation pour viser l'équité de traitement.

Vouloir régler l'équité dans un domaine comme celui-là n'est pas forcément possible ni souhaitable.

Il y aurait beaucoup d'autres domaines où il faudrait résoudre des inéquités, notamment celui du temps passé à attendre le train, celui du temps passé à attendre pour des heures blanches selon les horaires, etc.

Essayer de résoudre une inéquité paraît inapproprié dans ce domaine. Il faut aussi se rendre compte du fait que quand on décide de déplacer des élèves, il paraît naturel de devoir compenser, et donc de financer les déplacements des élèves. Pourtant, les Fleurisans ne vont pas se mettre à envier les petits néraouis de n'avoir que 25 minutes à passer à la table familiale pour le repas de midi alors qu'eux-mêmes peuvent profiter d'une pause de midi bien plus longue.

Le Conseil communal n'est donc pas favorable à cette mesure, même si financièrement cela pourrait être imaginable ou acceptable. Il faut aussi savoir que notre Cercle scolaire est celui du canton qui est le plus généreux de tous, en ce qui concerne les transports scolaires. Donc, aussi de ce point de vue-là, on nous reproche déjà bien suffisamment des inéquités de traitement entre les différents cercles. Le Conseil communal ne va pas entrer en matière pour créer encore un déséquilibre supplémentaire entre les cercles de ce canton.

Le Conseil communal n'est pas favorable à cette démarche et ne prévoit pas de réaliser le sondage suggéré par le groupe POP dans son interpellation.

Mme Adriana Ioset (POP) comprend la position du Conseil communal.

4. Interpellation du groupe POP au sujet du **lieu des séances du Conseil général**

« Depuis quelques temps, les séances du Conseil général se tiennent exclusivement à Couvet (ce qui permet d'utiliser cette jolie salle) et à Fleurier, alors que précédemment, nous changions de village à chaque Conseil. Si nous comprenons que cette manière de fonctionner est plus simple et certainement moins onéreuse, nous ne sommes pas persuadés qu'elle soit la bonne vis-à-vis des citoyennes et des citoyens des autres villages. Nous aimerions que le Conseil communal lance une enquête à ce sujet via son site et la page 2 du Courrier. »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« Il y a exactement un an, nous vous indiquions notre volonté d'utiliser plus souvent la salle du Conseil général de l'ancienne commune de Couvet pour la valoriser et pour limiter les déplacements chronophages et financièrement plus coûteux dans les villages. Nous signalions alors que votre Autorité pourrait se rendre dans les salles communales des autres entités de notre commune lors de traitement de dossiers spécifiques ou liés à un village.*

Cette position du Conseil communal est toujours la même et nous espérons qu'elle est partagée par vous.

Concernant les citoyennes et citoyens des autres villages qui pourraient se sentir lésés, le Conseil communal peut comprendre certaines craintes mais doit aussi observer la réalité : statistiquement, le tournus dans les villages n'était pas la panacée pour attirer un public nombreux. À la lumière des recensements effectués par la Chancellerie depuis 2010, nous pouvons observer une baisse constante de la fréquentation : 26,9 personnes en moyenne par séance durant la première législature, 20,2 personnes durant la 2^e et 17,2 personnes durant cette législature.

A ce stade, le Conseil communal n'envisage pas de lancer un sondage car il doute de la pertinence d'un tel exercice. Nous resterons toutefois attentifs à l'évolution de la fréquentation et ne manquerons de mettre l'ouvrage sur le métier si nécessaire. »

M. Vaucher (POP) est partiellement satisfait de cette réponse.

5. Interpellation du groupe POP au sujet des **microcentrales électriques de Noiraigue**

« Pourquoi les deux microcentrales électriques de Noiraigue sont-elles à l'arrêt ? Est-il envisagé de les remettre en service ?

Nous demandons au Conseil communal de s'approcher des propriétaires pour voir ce qu'il serait possible de faire pour les remettre en service. »

M. Mermet (cc) répond ainsi : *« La gestion des cours d'eaux et l'attribution de concessions sont du ressort du canton.*

Nous n'avons pas d'infos sur ces éléments : tant qu'il n'y a pas de modifications liées à des permis de construire, rien ne remonte à la commune.

A ce jour, nous ne sommes ni interpellés, ni informés par les propriétaires ou l'Etat à ce sujet. »

M. Vaucher (POP) est satisfait de cette réponse et la transmettra à ses représentants au niveau cantonal.

6. Interpellation du groupe POP au sujet des **abribus à la gare Fleurier**

« L'entreprise TransN a-t-elle enfin communiqué une date de pose des abribus, réclamés maintes fois, à la gare de Fleurier ? Nous avons de plus en plus de peine à accepter son attentisme. Nous rappelons encore une fois que nous voulons qu'une solution soit trouvée et réalisée avant l'hiver. »

M. Mermet (cc) est très heureux que ces questions aient eu une issue favorable, puisque, dans l'intervalle, TransN a souhaité rencontrer les interpellateurs et leur a proposé des solutions, qui réjouissent le Conseil communal. Finalement, c'est au groupe POP de dire s'il est satisfait de la réponse qu'il a lui-même donné (voir question 5, pages 217 et 218).

Mme Ioset (POP) précise que cette interpellation a été déposée lors de la précédente séance. Son groupe a très bien été reçu par TransN et est très content. TransN a aussi des problèmes pour gérer une politique cantonale qui coupe dans le service au citoyen et fait ce qu'il peut. En devenant paraétatique, TransN perd une énorme partie de sa subvention.

7. Interpellation du groupe PS au sujet du « **point d'accès** » **postal à la Migros de Fleurier**

« À la Migros de Fleurier, on peut apercevoir un panneau jaune de la Poste, au-dessus de la caisse de l'espace fleurs, qui mentionne « Expédition - Réception ». Ce service existe depuis le mois de mai 2019. Il permet aux habitants soit de se faire livrer leurs paquets à la Migros, soit de les amener à ce guichet pour les expédier.

Cette présence de la Poste dans une succursale de la Migros ne manque pas d'appeler les questions suivantes :

- 1) *Pourquoi ce doublon alors qu'il existe un office de poste complet à Fleurier ?*
- 2) *Est-ce un prélude à une suppression / transformation à terme de l'office postal de Fleurier ?*

Le groupe PS s'adresse donc au Conseil communal afin de savoir :

- a) *Si nos autorités ont été officiellement informées par la Poste de la mise en place de ce nouveau service au bénéfice des habitants de notre commune ?*
- b) *En quoi cette mise en place peut avoir un effet, à moyen ou long terme, sur l'existence future de l'office de poste de Fleurier ?*

Le groupe PS, soucieux de ne pas voir le service public se détériorer et inquiet des ambiguïtés possibles de ce mode de partenariat public-privé, remercie le Conseil communal de rester vigilant et de prendre contact avec la Poste afin de répondre le plus concrètement possible à nos préoccupations. »

M. Mairy (cc) indique que la commune n'a pas été informée de l'ouverture de ce nouveau service. Par contre, La Poste a répondu aux questions que le Conseil communal lui a posées après coup et se veut rassurante : elle précise que cette ouverture n'est pas pensée de manière concurrente à l'office de poste de Fleurier, qui n'est ni affaibli ni remis en question. Les opérations qui peuvent être effectuées à la Migros sont limitées, il s'agit notamment de se faire adresser un colis ou une lettre recommandée à cette adresse, plutôt que de le faire à son domicile pour des raisons de commodités. Il y a également la possibilité d'envoyer des colis mais uniquement en mode économique. Pour La Poste, cela représente avant tout des avantages offerts à sa clientèle pour lui éviter d'avoir à se déplacer jusqu'au bureau postal. À ce stade, elle se veut rassurante quant à la pérennité de l'office postal de Fleurier. Le Conseil communal ne fait là que transmettre les propos de La Poste.

Mme Bruttin Troutot (PS) précise qu'il faut être vigilant quant aux décisions de La Poste. En effet, le directeur, en début 2009, avait bien confirmé que les offices postaux étaient passés de 2390 en 2005 à 1250 aujourd'hui et que leur volonté était de baisser encore à 850 offices postaux d'ici fin 2020.

B) QUESTIONS

1. Question du groupe POP au sujet de la **vaisselle réutilisable**

« Notre groupe salue l'utilisation de vaisselle lavable lors de l'anniversaire des 10 ans de la commune. Nous aimerions un retour sur cette première expérience en souhaitant la voir étendue à toutes les manifestations publiques organisées dans notre commune. Quelle est la situation actuelle ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« La première expérience communale avec l'utilisation de vaisselle lavable a eu lieu le 24 août dernier lors de la célébration des 10 ans de la commune.*

Globalement, tout s'est bien passé et le volume de déchets a été limité de façon importante. Si une telle manifestation génère normalement environ 1,5 tonne de déchets, seuls 280 kilos de déchets ont été cette fois recensés.

Au niveau de la gestion ce jour-là, plusieurs erreurs de jeunesse ont été décelées, parmi lesquelles un manque de petites monnaies en fin de soirée et un manque d'habitude des clients et des serveurs. Ces problèmes n'ont toutefois pas cassé la motivation des sociétés locales partenaires.

Plus largement, la commune planche maintenant sur l'introduction de vaisselle lavable lors de l'Abbaye 2020. Un sondage a été lancé lors de l'édition 2019 auprès des stands et il ressort de grandes attentes et quelques craintes bien compréhensibles, surtout financières.

Le DASSP a aussi rencontré les organisateurs des grandes manifestations qui ont lieu dans notre commune pour leur présenter le concept de vaisselle lavable. Une présentation aux USL va être aussi organisée dans les mois qui viennent pour les convaincre de participer à cet effort nécessaire pour notre planète.

Au niveau des contraintes possibles, le règlement de police aujourd'hui examiné par vos soins introduit la possibilité pour la commune de restreindre ou interdire l'usage de vaisselle non réutilisable lors de manifestations organisées sur le domaine public communal. Le Conseil communal ne prévoit pas de telles interdictions et prônent plutôt les incitations.

Dès à présent, nous espérons que les organisateurs de manifestation sauront saisir les possibilités actuellement offertes par les entreprises de vaisselle réutilisable et introduiront par eux-mêmes ces nouveaux moyens. »

2. Question du groupe POP au sujet de **Boveresse**

« En présence des travaux sur la Pénétrante à la hauteur de Boveresse, des habitants font remarquer que l'entrée du village en venant de Couvet est un lieu dangereux. Les voitures y roulent très vite et il y a déjà eu un accident assez important. Les villageois se demandent si le Conseil communal envisage un giratoire à cet endroit.

Les Grenouillards font aussi remarquer que la vitesse de 30 km à l'heure est peu respectée dans leur village et aimeraient que des mesures soient prises pour la contrôler. »

M. Simon-Vermot (cc) répond ainsi : *« Nous remercions le groupe POP pour cette question. Tout d'abord, nous tenons à rappeler que la Pénétrante est une route cantonale de même que la route qui traverse Boveresse. A notre connaissance, aucun projet de giratoire n'est prévu à cet endroit par l'Etat.*

Pour ce qui est du malheureux accident du mois d'août dernier, nous ne dévoilons pas de secret en indiquant aujourd'hui qu'un des automobilistes impliqués dans le carambolage s'était certainement assoupi, ce qui explique la traversée de la voie centrale de présélection et le choc latéral avec une voiture qui venait en sens inverse.

La présence d'un giratoire à cet endroit n'aurait probablement pas changé le cours des événements. »

3. Question du groupe UDC « **Quelle marge de manœuvre pour les agriculteurs face aux chiens en liberté et leurs propriétaires ?** »

« Il n'est pas rare que des propriétaires de chiens laissent gambader librement leurs compagnons à quatre pattes dans les prés de notre vallée. L'UDC est dès lors préoccupée par les incidents récurrents qui se produisent entre les propriétaires de chiens et les agriculteurs et dont elle a été informée à plusieurs reprises ; en effet, lorsque les chiens courent librement dans les champs et de manière récurrente, ils abîment les foins et les cultures, ce qui péjore lourdement le travail des agriculteurs.

La police n'étant pas toujours très réactive aux dénonciations des agriculteurs, le Conseil communal peut-il faire des propositions pour aider les agriculteurs à lutter contre ce problème ?

Le Conseil communal peut-il également rappeler publiquement, via un communiqué dans le Courrier du Vallon par exemple, les règles de bien séance à suivre de la part des propriétaires de chien à l'égard des champs et des cultures agricoles ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : *« La question du groupe UDC est pertinente et la problématique logiquement enrageante pour les exploitants agricoles.*

Dans notre réponse de juin dernier sur un sujet similaire, nous évoquions déjà notre marge de manœuvre limitée et les contraintes auxquelles nous faisons face.

Si, en juin dernier, nous mentionnions l'examen d'une nouvelle loi cantonale sur les chiens par le Grand Conseil, aujourd'hui, nous pouvons signaler que cette dernière a été acceptée par le législatif cantonal le 3 septembre dernier. Dès la fin du délai référendaire et son entrée en vigueur, cette loi s'appliquera à notre commune.

Notre position par rapport au début de l'été n'ayant pas changé, nous nous permettons de citer à nouveau nos propos : « Même si la loi est renforcée, il faut que les détenteurs de chiens prennent conscience des risques sanitaires aux animaux et aux cultures provoqués par Médor. Le Conseil communal estime donc que les propriétaires concernés n'ont pas un problème de mémoire, mais bien de comportement, et il est peu probable qu'une simple campagne de la part du Conseil communal ne modifie celui-ci, même s'il ne doute pas de l'impact de sa communication.

C'est un problème qui doit être abordé par les instances et le monde agricoles en collaboration avec les services de l'Etat et les communes. Une seule commune ne pourra malheureusement pas ouvrir les yeux des indécis. ». »

4. Question du groupe UDC aux sujet des **points de collecte des déchets sur le territoire communal.**

« Le désordre persiste, il faut des solutions concrètes !

Le groupe UDC a déjà attiré l'attention du Conseil communal sur la problématique du désordre à proximité des Moloks. Malgré les réponses du Conseil communal quant à la vidange régulière de ces points de collecte, il n'est pas rare de constater que des déchets, parfois même des encombrants, se retrouvent posés négligemment à côté des Moloks.

Il est de notoriété publique que c'est le fait d'individus malhonnêtes, citoyens de notre commune, mais également parfois du Département du Doubs, de l'autre côté de la frontière. Faute de ne pouvoir les prendre sur le fait de manière systématique, notre Commune prend donc à sa charge le nettoyage de ces incivilités.

Le groupe UDC demande dès lors au Conseil communal de mettre en place de nouveaux moyens de contrôles des points de collectes et suggère dès lors la pause de systèmes de vidéosurveillance ; le groupe UDC rappelle par ailleurs qu'il existe des systèmes de surveillance relativement abordables en termes de prix, qui par ailleurs sont aisément déplaçables. L'on pourrait ainsi imaginer l'acquisition de deux ou trois dispositifs qui seraient installés discrètement sur les différents points de collecte de manière aléatoire, tout en informant sur l'ensemble des points de collecte qu'un dispositif de vidéosurveillance surveille potentiellement le site.

Par ces propositions, le groupe UDC estime que la lutte contre le dépôt sauvage d'ordure se verrait considérablement renforcée de manière efficace, afin que notre commune et ses citoyennes et citoyens puissent jouir de points de collecte propres et accueillants. Dès lors, le Conseil communal est-il prêt à considérer la présente proposition ou toute alternative comparable impliquant, entre autres, la mise en place de dispositifs de vidéosurveillance ? »

M. Simon-Vermot (cc) répond en ces termes : « Le groupe UDC pointe du doigt un problème connu de nos services pour lequel nous sommes parfois démunis. Dans la limite de ses moyens en personnel mais également financiers, la commune traque les contrevenants et applique depuis plusieurs mois la législation avec toute la rigueur nécessaire. S'il était précédemment coutume d'avertir les indécents des risques liés à leur comportement, nous utilisons dorénavant l'arme de l'amende sans sommation.

Pour information, 74 contraventions ont été envoyées cette année, dont sept à 100 francs pour fraude à la pesée et 67 à 300 francs pour des dépôts en dehors des lieux prévus à cet effet. L'application de la loi ne se fait pas sans heurts mais dura lex, sed lex.

Pour ce qui est de la vidéosurveillance, notre nouveau règlement de police entrouvre un peu la porte mais c'est un domaine extrêmement délicat et terriblement encadré. Pour rappel, la vidéosurveillance dissuasive du domaine public et privé communal est autorisée pour autant qu'il n'y ait pas d'autres mesures plus adéquates, propres à assurer la sécurité, en particulier la protection des personnes et des biens.

Les conditions d'installation sont par conséquent très surveillées par le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence.

Ceci nonobstant, le Conseil communal analysera avec toute la rigueur nécessaire les options qui s'ouvrent à lui pour faire respecter la réglementation sur les déchets, y compris l'installation de vidéosurveillance dans des endroits spécifiques. Si de telles caméras sont installées, il faut quand même préciser qu'elles ne résoudront malheureusement pas tout et que les contrevenants trouveront toujours un moyen d'échapper à la surveillance, en cachant leurs déchets ailleurs sur le territoire communal que dans l'angle d'une caméra.

Pour revenir à la proposition concrète de l'UDC d'installer des systèmes de surveillance discrètement sur les différents points de collecte de manière aléatoire, l'idée est intéressante mais se heurte à notre règlement de police, qui stipule à l'article 12.9 que les caméras doivent être parfaitement visibles...

Nous sommes donc confrontés à une équation difficile à résoudre qui mérite encore d'être examinée par le Conseil communal. Nous ne manquerons pas de tenir votre Autorité informée de nos décisions. »

5. Question-réponse du groupe POP au sujet de la rencontre avec les responsables de TransN et solution trouvée au problème des abribus à la gare de Fleurier.

« Suite à nos nombreuses interventions au sujet du manque d'abribus à la gare routière de Fleurier, mardi 19 novembre, nous avons rencontré deux responsables de TransN. Nous avons pu partager avec eux nos soucis (maintes fois évoqués aux séances du Conseil général) par rapport aux désagréments et manques de l'agencement de cette gare – pas d'abribus, platebande le long du quai du train inutile en été et dangereuse sous la neige, etc.

À leur tour, les représentants de TransN nous ont mis au courant des nombreuses règles à respecter et autorisations à obtenir lors de la création de la gare routière. Il fallait notamment que les bus puissent arriver et repartir sans manœuvrer, ce qui a laissé une place étroite pour les arrêts et ne permet pas d'y installer des abribus.

Les deux personnes qui nous ont reçu étaient toutefois à notre écoute et soucieux d'améliorer la situation des usagers. Nous sommes arrivés à une solution d'entente : l'actuel espace « agence de voyages » de la gare sera transformé en salle d'attente pour les passagers des bus. Des places assises y seront installées ainsi qu'un écran indiquant les départs des bus.

Cette solution nous paraît satisfaisante car possible à réaliser dans un temps relativement court. Dans un premier temps, on sortira par la porte automatique nord de la gare. TransN fera des démarches pour ouvrir une porte directement sur la gare routière (au moment de notre entretien nous ne savions pas si l'aile en question du bâtiment est classée).

Nous remercions publiquement la direction de TransN pour l'attention accordée à notre demande. Leur situation, loin d'être simple, rejoint celle de nombreuses structures du canton victimes de coupes budgétaires. Les services qui aux yeux du POP devraient être étatiques sinon gratuits passent les uns après les autres au statut de « paraétatique » : ils doivent faire des bénéfiques en offrant des prestations de base pour la société. Cherchez l'erreur du système. »

Cette question-réponse n'appelle aucun commentaire.

6. Question-réponse du groupe POP **au sujet de l'organisation des 18-22 de l'apprentissage « nouvelle formule ».**

« Le POP remercie vivement le Conseil communal, le personnel communal concerné, les entreprises présentes, les conseillères de l'OCOSP et la direction de l'école pour l'organisation des 18-22 de l'apprentissage.

Cette édition nouvelle formule, organisée au collège, nous paraît être la meilleure de toutes. Le fait que les élèves se trouvent dans un cadre sécurisant, car connu, les a aidé et rassuré. Il faut bien se rendre compte que, pour une ou un jeune de 15 ans, se retrouver en face d'adultes pour postuler pour une place d'apprentissage est particulièrement stressant. C'est aussi la raison pour laquelle l'école organise en collaboration avec Goût et Région, en plus du suivi par les maîtres de classe et des interventions fréquentes de l'OCOSP, des « entretiens d'embauches d'entraînement ». Cette manière de faire est unique au canton.

Les entreprises présentes nous ont également fait part de leur satisfaction, tant au niveau du nouveau mode d'organisation, avec un planning précis évitant de perdre du temps inutilement, qu'au niveau de la qualité des entretiens et de la visibilité qu'une telle organisation permet à leur entreprise. Nous vous remercions encore une fois et nous réjouissons déjà de l'édition 2020 ! »

M. Mairy (cc) remercie le groupe POP pour ses remerciements. Effectivement, la formule testée la semaine dernière fonctionne bien, le nombre d'entreprises étaient relativement restreint mais les rencontres étaient de qualité et surtout, les jeunes ont pu trouver un environnement favorable pour défendre leur candidature.

Le groupe POP se réjouit de l'édition 2020, le Conseil communal aussi : à voir toutefois, car sur le plan cantonal, le service de la formation postobligatoire (SFPO) et l'OCOSP travaillent à une série d'événements pour donner un certain rythme à toutes ces actions en faveur de l'apprentissage. Le but est que notre événement puisse se faire en bonne complémentarité avec ceux-ci. Pour l'instant, le Conseil communal trouve très pertinent d'avoir une action locale, à laquelle les jeunes d'ici participent beaucoup plus facilement sans doute que lorsqu'ils doivent se rendre ailleurs dans le canton.

Tout comme le groupe POP, le Conseil communal espère pouvoir maintenir cette formule, qui est relativement efficace et tout à fait utile à la promotion de l'apprentissage.

M. Vaucher fait remarquer que c'est un événement complémentaire, le SFPO fait déjà un très bon travail.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) tient à rappeler que lorsque les groupes veulent réagir, selon notre règlement, ils doivent déposer une interpellation, sinon pour les questions, il ne doit pas y avoir de réactions.

Cela lui a personnellement été rappelé à moult reprise et il pense qu'il serait bien d'être impartial dans cette Assemblée à ce niveau-là. L'application du règlement est là pour tous les membres du Conseil général.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Il souhaite à toutes et tous une excellente soirée et lève la séance à 21h27.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

Margherita Giovenco

Postulat en suspens :

- ✓ Groupes Les Verts, UDC et le membre indépendant : « Plan de sauvetage du Centre sportif », déposé lors de sa séance du 25 septembre 2017

Motion en suspens :

- ✓ Groupe PS : « Etat du patrimoine immobilier de la commune », déposé lors de sa séance du 10 décembre 2018